

MAÎTRISE DE LA LANGUE AU BACCALAURÉAT : LE MINISTRE ALLUME DE NOUVEAUX CONTRE-FEUX

LA CGT ÉDUC'ACTION COMMUNIQUE...

La fausse ritournelle selon laquelle le bac serait « donné à tout le monde » n'en finit pas de donner lieu à des annonces fantaisistes et réactionnaires. Ainsi, dès sa nomination, le ministre Geffray s'est empressé de signer un décret sur les « points jury » pour instaurer de nouvelles règles dès la session 2026 (suppression des points pour les candidat·es ayant une moyenne inférieure à 8/20 et plafonnement à 0,5 point supplémentaire sur la moyenne générale). Tout·e enseignant·e ayant déjà participé à un jury de bac pourra juger du caractère anecdotique de ces mesures, qui ne relèvent que d'une opération de communication.

Souhaitant enfoncer le clou, le ministre Geffray a annoncé, le 19 mai dernier, sa volonté de sanctionner les élèves ne « maîtrisant pas suffisamment la langue » dans toutes les disciplines, visant notamment l'orthographe, la syntaxe et la grammaire. Ce principe est profondément discriminant car il sera soumis au seul jugement (et appréciation) des enseignant·es réalisant les corrections et qu'il est un nouvel outil de tri scolaire et social.

Au lieu de trier encore davantage les élèves, il aurait été intéressant d'indiquer que la maîtrise de la langue ne se décrète pas à la veille d'examens et qu'elle nécessite des apprentissages à long terme. Le gouvernement doit donc permettre à tous·tes les élèves d'acquérir des savoirs solides et variés, dont une bonne maîtrise de la langue. Mais cela nécessite d'y mettre des moyens, ce dont il n'a jamais été question pendant la conférence de presse d'É. Geffray, qui a préféré enjoindre les enseignant·es à se « démener pour que les élèves aient le niveau ».

Le ministre a aussi oublié de souligner que la cause principale de la dévaluation du baccalauréat ces dernières années n'est pas le laxisme supposé des correcteur·rices.

La CGT Éduc'action rappelle que c'est bien la réforme Blanquer qui a cassé le caractère national du diplôme et la loi ORE qui, via la sélection Parcoursup, a largement remis en cause le droit des bachelier·ères à poursuivre leurs études dans la filière de leur choix.

Tant que le gouvernement refusera toute remise en cause de cette idéologie réactionnaire et de tri social, nous ne pourrons nous étonner de le voir allumer des contre-feux de plus en plus ridicules, comme sur un âge minimum pour passer le baccalauréat.

Montreuil, le 22 mai 2026